

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_227-DE

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service public Assainissement collectif

EXERCICE 2024

Liffré = Cormier
COMMUNAUTÉ

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

TABLE DES MATIERES

Caractérisation technique du service	5
Présentation du territoire desservi	5
Mode de gestion du service	5
Estimation de la population desservie (D201.0)	6
Nombre d'abonnés	6
Volumes facturés	8
Détail des imports et exports d'effluents	8
Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	9
Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	17
Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	17
Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	18
Tarification de l'assainissement et recettes du service	19
Modalités de tarification	19
LIFFRE	20
Facture d'assainissement type (D204.0)	21
LIFFRE	21
GOSNE	22
LA BOUEXIERE	23
LIVRE SUR CHANGEON	24
ERCE PRES LIFFRE	25
DOURDAIN	26
MEZIERE SUR COUESNON	27
SAINT AUBIN DU CORMIER	28
Recettes	29
Indicateurs de performance	30
Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	30
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	30
Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	33

Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	34
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	35
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	36
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	37
Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	37
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	37
Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	38
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	39
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	40
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	40
Taux de réclamations (P258.1)	41
Financement des investissements.....	41
Montants financiers	41
Etat de la dette du service	42
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	42
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	42
Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	42
Tableau récapitulatif des indicateurs	43

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

Nom de la collectivité : Communauté de Communes Liffre-Cormier Communauté (LCC)

Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : Liffre-Cormier Communauté

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte ☒ ☐

Transport ☒ ☐

Dépollution ☒ ☐

Contrôle de raccordement ☒ ☐

Elimination des boues produites ☒ ☐

Et à la demande des
propriétaires :

Les travaux de mise en conformité
de la partie privative du
branchement ☐ ☐

Les travaux de suppression ou
d'obturation des fosses ☐ ☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffre, Gosné, La Bouëxière, Liffre, Livré-sur-Changeon, Mouazé, Mézières-sur-Couesnon, Saint-Aubin-du-Cormier

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non

- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non

Mode de gestion du service

* Approbation en assemblée délibérante



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 21 681 habitants au 31/12/2024 (25 914 au 31/12/2023).

Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 839 abonnés au 31/12/2024 (9 999 au 31/12/2023).

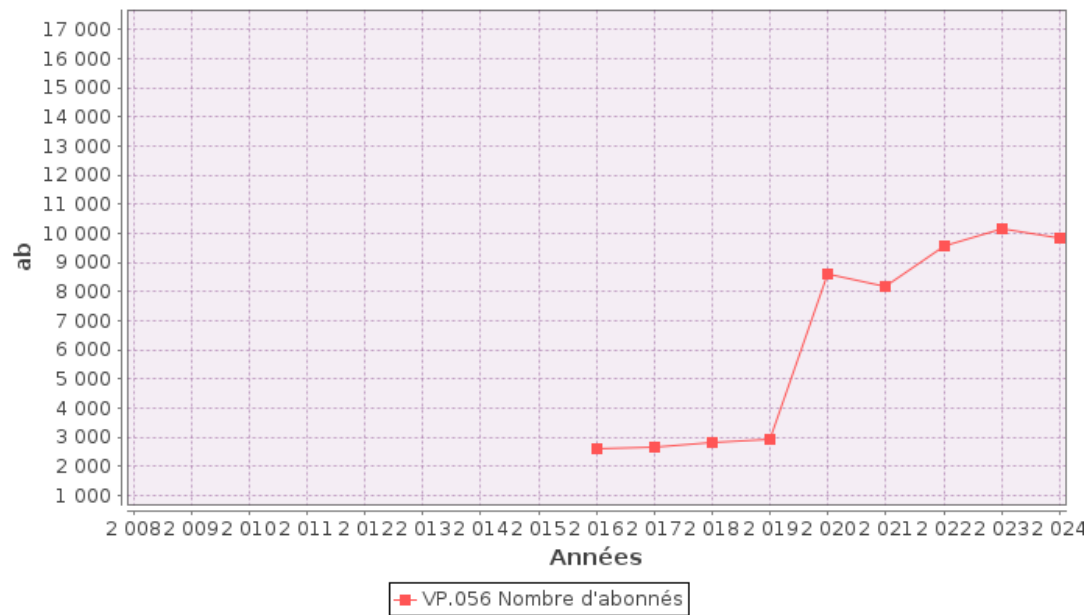
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	au 31/12/2024	en %
Chasné-sur-Illet	498			500	
Dourdain	335			345	
Ercé-près-Liffré	386			388	
Gosné	527			547	
La Bouëxière	1383			1399	
Liffré	3919			4078	
Livré-sur-Changeon	354			357	
Mouazé	435			327	
Mézières-sur-Couesnon	329			567	
Saint-Aubin-du-Cormier	1638			1658	
Total	9999			9 839	-3%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 0.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 62,52 abonnés/km) au 31/12/2024. (65,88 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,2 habitants/abonné au 31/12/2024. (2,56 habitants/abonné au 31/12/2023).

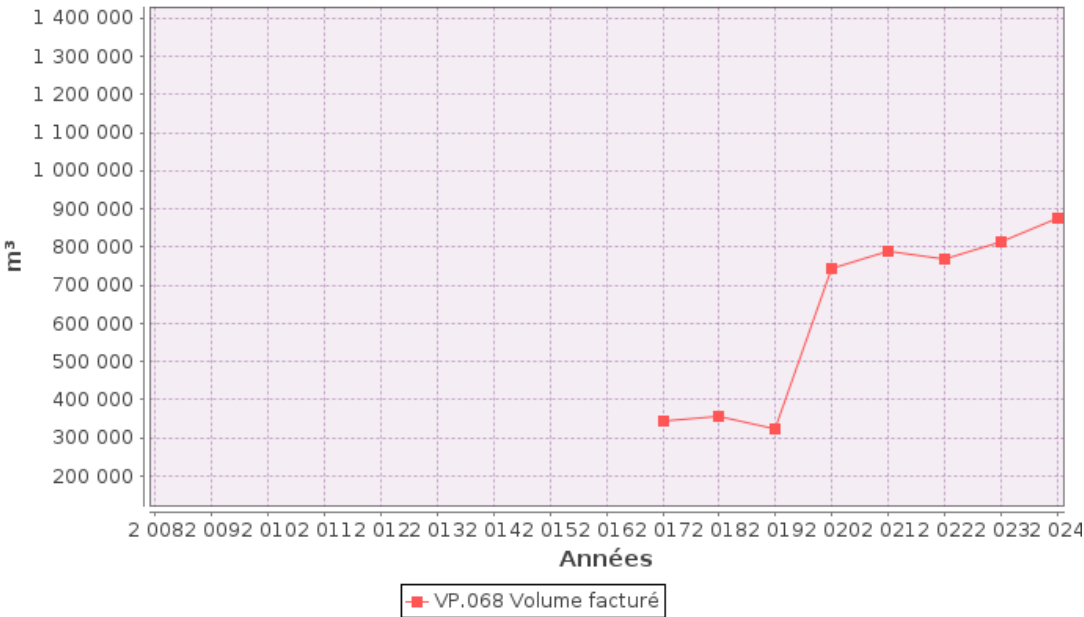


Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	812 974	877 595	8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Détail des imports et exports d'effluents



0 m3 d'effluent importé ou exporté.

Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2024 (4 au 31/12/2023).

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 1,69 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 155,69 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 157,38 km (153,94 km au 31/12/2023).

1 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	La Grenouillais - LIFFRE	

Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. Chacune des stations est détaillée dans les pages suivantes.
La station d'épuration en lagunage a été retirée du champs

STEU N°5 : Station d'épuration d'ERCE PRES LIFFRE
Code Sandre de la station : 0435107S0001

Cet ouvrage n'existe plus depuis 2014. Il a été retiré des ouvrages exploités par Liffre Cormier Communauté

STEU N°1 : Station d'épuration de LIFFRE
Code Sandre de la station : 0435152S000

Caractéristiques générales															
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service				01/01/1994											
Commune d'implantation				Liffré (35152)											
Lieu-dit				La Morlais											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				18500											
Nombre d'abonnés raccordés															
Nombre d'habitants raccordés															
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				3294											
Prescriptions de rejet															
Soumise à				☐ Autorisation en date ☒ Déclaration en date du ... 22 juillet 2011											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface											
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Galesnais, Rivière du Chevré, Vilaine											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		5				☒ et ☐ ou				98 98					
DCO		35				☒ et ☐ ou				96 95					
MES		7				☒ et ☐ ou				98 98					
NGL		8				☒ et ☐ ou				85 83					
NTK		3				☒ et ☐ ou				91 90					
pH		6-8.5				☐ et ☐ ou									
NH ₄ ⁺		2				☒ et ☐ ou				91 90					
Pt		0.5				☒ et ☐ ou				92 91					
Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité é (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NH ₄ ⁺		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	1.8	99	21	97	3.2	99	2.6	96	1.2	97	6.2	90	0.2	97

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de GOSNÉ
Code Sandre de la station : 0435121S000

Publié le

ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_227-DE

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/11/1999
Commune d'implantation	Gosné (35121)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1500
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	595

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en ☒ Déclaration en date 15 septembre 2014 du ...				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : L'Illet, L'Ille, La Vilaine				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)
	Concentration	Flux			
DBO ₅	15	5.85	☒ et	☐ ou	60
DCO	70	27.3	☒ et	☐ ou	60
MES	20	7.8	☒ et	☐ ou	50
NGL	15	5.85	☐ et	☐ ou	
NTK	7	2.73	☐ et	☐ ou	
pH	6-8.5		☐ et	☐ ou	
NH ₄ ⁺			☐ et	☐ ou	
Pt	1*	2**	0.39*	0.78**	☐ et ☐ ou

*De mai à octobre

**de novembre à avril

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		1.48	99.2	20.5	96.4	14.25	94.9	6.64	90	0.55	92.5

STEU N°3 : Station d'épuration de LA BOUËXIÈRE

Code Sandre de la station : 0435031S000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				21/09/2004							
Commune d'implantation				La Bouëxière (35031)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				3100							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				913							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en ☒ Déclaration en date du ... 14 mai 2014									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : rivière du chevré, affluent de la vilaine									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
		Étiage	Hors-étiage					Étiage	Hors-étiage		
DBO ₅		12	20	☒ et	☐ ou			97	94		
DCO		60	80	☒ et	☐ ou			94	90		
MES		20	30	☒ et	☐ ou			96	92		
NGL		10	15	☒ et	☐ ou			86	75		
NTK		7	10	☒ et	☐ ou			88	83		
pH		6-8.5		☐ et	☐ ou						
NH ₄ ⁺		3	5	☒ et	☐ ou			90	86		
Pt		1	2	☒ et	☐ ou			89	81		
Étiage : du 1/06 au 30/11 Hors-étiage : du 1/12 au 31/05											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	2.12	98.9	21.75	95.6	3.75	98.5	5.89	84.7	0.25	96

STEU N°4 : Station d'épuration de LIVRE SUR CH
Code Sandre de la station : 0435154S00

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/01/1986							
Commune d'implantation				Livrè-sur-Changeon (35154)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				150							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en ☒ Déclaration en date du ... 10 novembre 2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : veuvre, chevré, vilaine									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
		Etiage	Hors-étiage								
DBO ₅		25	25	☒ et ☐ ou				60			
DCO		90	90	☒ et ☐ ou				60			
MES		30	30	☒ et ☐ ou				50			
NGL		35	40	☐ et ☐ ou							
NTK		15	20	☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺		8	10	☐ et ☐ ou							
Pt		2	4	☐ et ☐ ou							
Etiage : du 1/06 au 30/11											
Hors-étiage : du 1/12 au 31/05											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/09/2024	non	9		60		100		25.8		4.9	

STEU N°6 : Station d'épuration Dourdain
Code Sandre de la station : 0435101S000

Publié le

ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_227-DE

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/06/2011							
Commune d'implantation				Dourdain (35101)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés				873							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				253							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en ☒ Déclaration en date du ... 29 avril 2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : LA BARBOTAIS, VEUVRE, VILAINE									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	25	25	☒ et	☐ ou	60						
DCO	120	120	☒ et	☐ ou	60						
MES	120	120	☒ et	☐ ou	50						
NGL			☐ et	☐ ou							
NTK	25	40	☐ et	☐ ou							
pH			☐ et	☐ ou							
NH ₄ ⁺	19	32	☐ et	☐ ou							
Pt	10	10	☐ et	☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	2.9	99.9	39	99.7	7	99.9	34	94.8	5.9	94.8

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées
Date de mise en service	18/12/2020
Commune d'implantation	Mézières-sur-Couesnon (35178)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 400
Nombre d'abonnés raccordés	327
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	276

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en ☒ Déclaration en date du ... 18 décembre 2020				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DE LA MOTTE/ COUESNON			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	15	☒ et	☐ ou	96	95
DCO	70	☒ et	☐ ou	91	87
MES	30	☒ et	☐ ou	95	93
NGL	15	☒ et	☐ ou	85	78
NTK	7	☒ et	☐ ou	93	90
pH	6-8.5	☐ et	☐ ou		
NH ₄ ⁺	3	☒ et	☐ ou	93	93
Pt	0.5	☒ et	☐ ou	91	91

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	1.23	99.7	20.5	98	3	99.5	4.5	93.8	0.38	96.8

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1996
Commune d'implantation	Saint-Aubin-du-Cormier (35253)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3700
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	4135
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1234

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en ☒ Déclaration en date du ... 23 novembre 2009 modifié		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	R. La Biennais, L'Illet, C. Ille et Rance, Vilaine	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	10	☒ et ☐ ou	97
DCO	50	☒ et ☐ ou	94
MES	20	☒ et ☐ ou	95
NGL	10	☒ et ☐ ou	84
NTK	6	☒ et ☐ ou	88
pH	6-8.5	☐ et ☐ ou	
NH ₄ ⁺	2	☒ et ☐ ou	91
Pt	1.2	☒ et ☐ ou	88

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	1.92	97.7	22.08	95	3	97.4	4.14	93.7	0.3	95.1

Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de LIFFRE (Code Sandre : 0435152S0003)	185,05	188.442
Station d'épuration de GOSNE (Code Sandre : 0435121S0002)	18,46	18.041
Station d'épuration de LA BOUEXIERE (Code Sandre : 0435031S0002)	49,51	82
Station d'épuration de LIVRE SUR CHANGEON (Code Sandre : 0435154S0001)	0	0
Station d'épuration Dourdain2 (Code Sandre : 0435101S0001)	0	0
Station d'épuration de Mézière sur Couesnon (Code Sandre : 0435178S0001)	13,02	22.936
Station d'épuration de ST AUBIN DU CORMIER (Code Sandre : 0435253S0002)	47,64	53.547
Total des boues produites	313.7	365

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_227-DE



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de LIFFRE (Code Sandre : 0435152S0003)		108,5
Station d'épuration de GOSNE (Code Sandre : 0435121S0002)		6,83
Station d'épuration de LA BOUEXIERE (Code Sandre : 0435031S0002)		41,24
Station d'épuration de LIVRE SUR CHANGEON (Code Sandre : 0435154S0001)		0
Station d'épuration Dourdain2 (Code Sandre : 0435101S0001)		0
Station d'épuration de Mézière sur Couesnon (Code Sandre : 0435178S0001)		45,5
Station d'épuration de ST AUBIN DU CORMIER (Code Sandre : 0435253S0002)		37,69
Total des boues évacuées		239,8

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_227-DE

Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Frais d'accès au service		Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		Participation aux frais de branchement	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
LIFFRE						
GOSNE						
LA BOUEXIERE						
LIVRE SUR CHANGEON						
ERCE-PRES-LIFFRE						
DOURDAIN						
MEZIERE SUR COUESNON						
SAINT AUBIN DU CORMIER						

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

1 tableau par commune

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	31,08 €	34,25 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³ de 0 à 30 m ³	0,61 €/m ³	0,76 €/m ³
	Prix au m ³ de 31 à 120 m ³	0,88 €/m ³	1,01 €/m ³
	Prix au m ³ de 121 à 1 000 m ³	0,93 €/m ³	1,06 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 1 000 m ³	0,94 €/m ³	1,06 €/m ³
Autre :		_____ €	_____ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	20,72 €	20,63 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³	0,8358 €/m ³	0,8323 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	_____ €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité : Il n'existe pas un montant unique à l'échelle du territoire. Harmonisation en cours d'ici 2030.

Tarifs renseignés = tarifs de Liffre

Commentaire concernant le montant HT de la part proportionnelle revenant à la collectivité : Il n'existe pas un montant unique à l'échelle du territoire. Harmonisation en cours d'ici 2030

Tarifs renseignés = tarifs de Liffre

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/11/2024 effective à compter du 1^{er}/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Facture d'assainissement type (D204.01)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont présentés ci-dessous.
Attention, il y a un tableau par commune. L'harmonisation des tarifs est en cours et progressive jusqu'à 2030.

LIFFRE

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	31,08	34,25	10,2%
Part proportionnelle	97,50	113,70	16,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	128,58	147,95	15,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	20,72	20,63	-0,4%
Part proportionnelle	100,30	99,88	-0,4%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	121,02	120,51	-0,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	10.08	- 47.5%
VNF Rejet :	0,00	0.0	
Autre : _____	0,00	0.0	
TVA	26,88	26,85	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	46,08	36,93	-19.9%
Total	295,68	305,39	3,18%
Prix TTC au m³	2,46	2,55	3,53%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	48.60	48.94	0.7 %
Part proportionnelle	195.6	199.2	1.8 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	244.2	248.14	1.6 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	20,72	20,63	-0,4%
Part proportionnelle	100,30	99,88	-0,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	121,02	120,51	-0,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	10.08	- 47.5%
VNF Rejet :	0,00	0.0	
Autre : _____	0,00	0.0	
TVA	26,88	26,85	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,08	36,93	-19.9%
Total	411.3	405.58	- 1.4 %
Prix TTC au m³	3.43	3.38	- 1.5 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	14.33	18.43	
Part proportionnelle	151.2	162	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	165.5	180.43	
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	20,72	20,63	-0,4%
Part proportionnelle	100,30	99,88	-0,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	121,02	120,51	-0,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	10.08	- 47.5%
VNF Rejet :	0,00	0.0	____%
Autre : _____	0,00	0.0	____%
TVA	26,88	26,85	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,08	36,93	-19.9%
Total	332.63	337.87	1.6 %
Prix TTC au m ³	2.77	2.82	1.8 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

LIVRE SUR CHANGEON

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_227-DE

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	28.09	31.57	
Part proportionnelle	120	145.2	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	148.09	176.77	
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	20,72	20,63	-0,4%
Part proportionnelle	100,30	99,88	-0,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	121,02	120,51	-0,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	10.08	- 47.5%
VNF Rejet :	0,00	0.0	____%
Autre : _____	0,00	0.0	____%
TVA	26,88	26,85	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,08	36,93	-19.9%
Total	315.19	334.21	6 %
Prix TTC au m³	2.63	2.79	6 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50.14	50.19	
Part proportionnelle	139.2	151.2	
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	189.34	201.39	
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	20,72	20,63	-0,4%
Part proportionnelle	100,30	99,88	-0,4%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	121,02	120,51	-0,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	10.08	- 47.5%
VNF Rejet :	0,00	0.0	____%
Autre : _____	0,00	0.0	____%
TVA	26,88	26,85	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	46,08	36,93	-19.9%
Total	356.44	358.83	0.6 %
Prix TTC au m³	2.97	2.99	0.7 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	61.8	61.80	
Part proportionnelle	176.4	183.6	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	238.2	245.4	
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	20,72	20,63	-0,4%
Part proportionnelle	100,30	99,88	-0,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	121,02	120,51	-0,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	10.08	- 47.5%
VNF Rejet :	0,00	0.0	____%
Autre : _____	0,00	0.0	____%
TVA	26,88	26,85	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,08	36,93	-19.9%
Total	405.3	402.8	- 0.6 %
Prix TTC au m³	3.38	3.36	- 0.6 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

MEZIERE SUR COUESNON

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_227-DE

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	45	46.04	
Part proportionnelle	312	312	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	357	358.04	
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	20,72	20,63	-0,4%
Part proportionnelle	100,30	99,88	-0,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	121,02	120,51	-0,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	10.08	- 47.5%
VNF Rejet :	0,00	0.0	____%
Autre : _____	0,00	0.0	____%
TVA	26,88	26,85	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,08	36,93	-19.9%
Total	524.1	515.48	- 1.8 %
Prix TTC au m³	4.37	4.30	- 1.6 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

SAINT AUBIN DU CORMIER

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_227-DE

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	28.09	31.57	
Part proportionnelle	140.4	152.4	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	168.49	183.97	
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	20,72	20,63	-0,4%
Part proportionnelle	100,30	99,88	-0,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	121,02	120,51	-0,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	10.08	- 47.5%
VNF Rejet :	0,00	0.0	____%
Autre : _____	0,00	0.0	____%
TVA	26,88	26,85	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,08	36,93	-19.9%
Total	335.59	341.41	1.7 %
Prix TTC au m³	2.8	2.85	1.7 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m ³	Prix au 01/01/2025 en €/m ³
Dourdain	3.38	3.36
Ercé-près-Liffré	2.97	2.99
Gosné	3.43	3.38
La Bouëxière	2.77	2.82
Liffré	2.46	2.55
Livré-sur-Changeon	2.63	2.79
Mézières-sur-Couesnon	4.37	4.30
Saint-Aubin-du-Cormier	2.8	2.85

La facturation est effectuée avec une fréquence :
☐ semestrielle



RECETTES DE LA COLLECTIVITE :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		1 141 163.56	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau		10061.68	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)		7000	
Total autres recettes			
Total des recettes		1 158 225.24	

RECETTES DE L'EXPLOITANT (SI CONTRAT DE DELEGATION) :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	1 972 800	2 192 000	
Recettes liées aux travaux	93 700	42 800	
Produits accessoires	1 400		
Total autres recettes	95 100	42 800	
Total des recettes	2 067 900	2 234 700	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 2 192 000 € (1 092 009 au 31/12/2023).

Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de % des 0 abonnés potentiels (% pour 2023).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Nombre de points	Valeur	Points potentiels
------------------	--------	-------------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX

(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)

VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75,61%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	82,66%	13

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	58,44%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	90

- (1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15
- (4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 90 pour l'exercice 2024 (38 pour 2023).

Conformité de la collecte des effluents



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de LIFFRE	710,06	100	100
Station d'épuration de GOSNE	47,58	100	100
Station d'épuration de LA BOUEXIERE	147,41	100	100
Station d'épuration de LIVRE SUR CHANGEON	31,3	100	100
Station d'épuration Dourdain2	69,71	100	100
Station d'épuration de Mézière sur Couesnon	52,87	100	100
Station d'épuration de ST AUBIN DU CORMIER	148,27	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de LIFFRE	710,06	100	100
Station d'épuration de GOSNE	47,58	100	100
Station d'épuration de LA BOUEXIERE	147,41	100	100
Station d'épuration de LIVRE SUR CHANGEON	31,3	100	100
Station d'épuration Dourdain2	69,71	100	100
Station d'épuration de Mézière sur Couesnon	52,87	100	100
Station d'épuration de ST AUBIN DU CORMIER	148,27	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
 Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de LIFFRE	710,06	100	0
Station d'épuration de GOSNE	47,58	100	100
Station d'épuration de LA BOUEXIERE	147,41	100	100
Station d'épuration de LIVRE SUR CHANGEON	31,3	100	100
Station d'épuration Dourdain2	69,71	100	100
Station d'épuration de Mézière sur Couesnon	52,87	0	100
Station d'épuration de ST AUBIN DU CORMIER	148,27	100	0

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **71** (99 en 2023).

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Aucune évacuation de boues pour les communes de LIVRE SUR CHANGEON et DOURDAIN.

Station d'épuration de LIFFRE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	108.5
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		108,5

Station d'épuration de GOSNE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	6.825
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		6,83

Station d'épuration de LA BOUEXIERE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	41.242
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		41,24

Station d'épuration de Mézière sur Couesnon :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	45.496
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		45,5

Station d'épuration de ST AUBIN DU CORMIER :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	37.69
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		37,69

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demande d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants.

Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 67

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 42,6 par 100 km de réseau.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	_____	_____	_____	_____	0,26

Au cours des 5 dernières exercices, 2,05 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux = $\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,26%.

Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration = $\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} \times 100$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés Exercice 2024	Nombre de bilans conformes Exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2024
STEP de LIFFRE	23	20	91.67	87
STEP de GOSNE	4	4	100	100
STEP de LA BOUEXIERE	10	10	100	100
STEP de LIVRE SUR CHANGEON	1	1	100	100
STEP de Dourdain2	2	1	100	50
STEP de Mézière sur Couesnon	4	3	33.3	75

STEP de ST AUBIN DU CORMIER				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le 83,3 ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_227-DE
	12	10	100	

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 88,3 (89.28 en 2023).

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	—	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	—	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	—	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (50 en 2023).

Durée d'extinction de la dette de la collectivité
(P256.2)



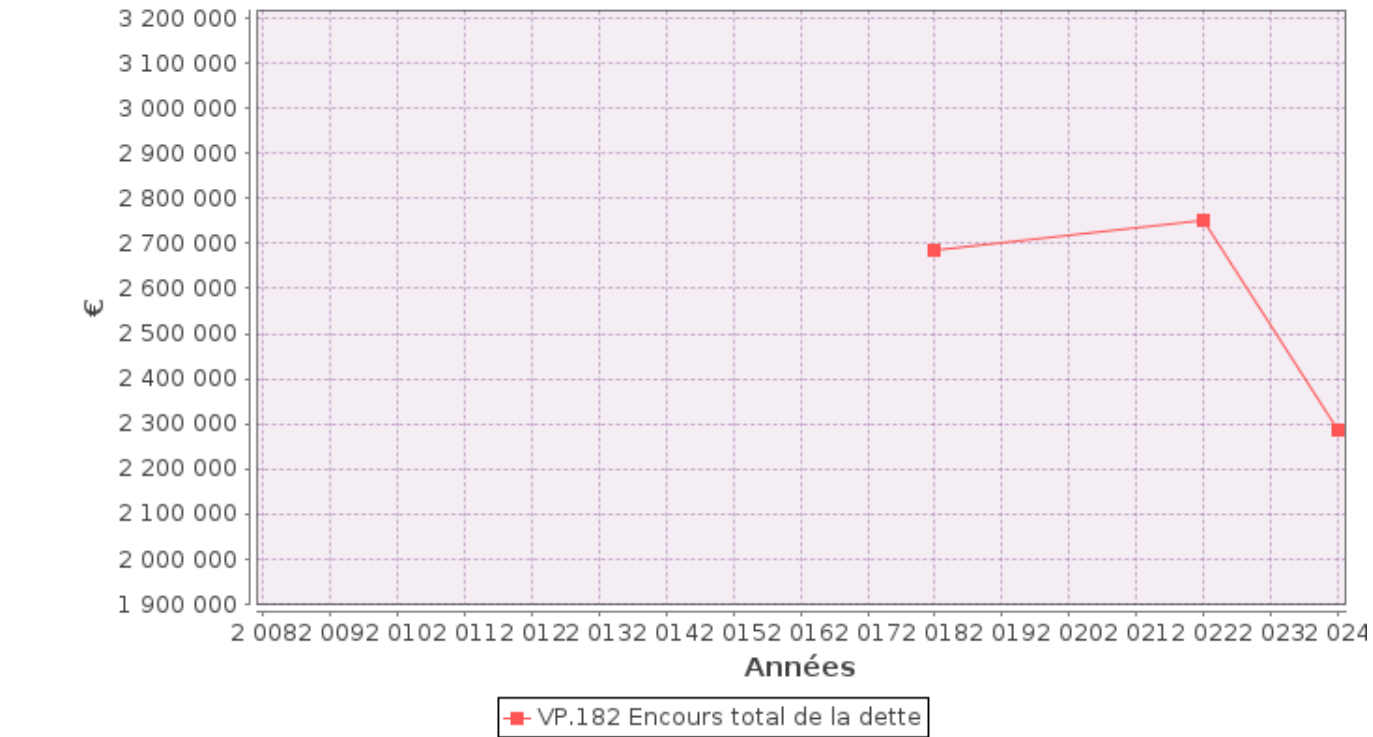
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =

encours de la dette au 31 décembre de l'exercice

épargne brute annuelle

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	_____	2 286 037,83
Epargne brute annuelle en €	_____	987 353,12
Durée d'extinction de la dette en années	_____	2,3



Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

montant d'impayés au titre de l'année précédente

tel que connu au 31 décembre de l'année en cours

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = _____ *100

chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	_____	15 770,83
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	_____	2 171 726
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	_____	0,73

Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (_____ en 2023).

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	_____	524 078
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		—	2 286 037,83
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		223 006.26
	en intérêts		60 048.45

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Le programme pluriannuel de travaux sera défini par le schéma directeur, étude en cours sur le territoire depuis septembre 2025 à horizon septembre 2027

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 8 demandes d'abandon de créance et en a accordé 8.

494,85 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0006 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	25 914	21 681
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	313,7	239,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,46	2,55
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	____%	____%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	38	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	71%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0006